

**COMPTE RENDU RELATIF A LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 09 AVRIL 2018 à 20h00**

L'an deux mille dix-huit, le 09 Avril 2018 à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 30 Mars 2018

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mme DRIEF - M. FAGUET - Mme FERRE - M. DEFIS - Mme ROUSSEAU - M. COUTANCEAU - MM. DUBOIS - COMBES - RAMINI - HRITANE - Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes COUZINIÉ - SOULA - DUBRANA - BOREL - M. RIVIERE - Mme DUC - M. LOSIO - Mme LOURDE - M. HAC.

Absents ayant donné procuration : Mme PAOLINI ayant donné procuration à Mme FERRÉ - Mme MARY ayant donné procuration à Mme ROUSSEAU - M. DELMON ayant donné procuration à M. RIVIERE -

Absents à partir du point 3 (vote du CA): M. RIVIERE - Mme DUC - M. DELMON

Absent au point 3 (Comptes administratifs principal et camping) : Monsieur Michel OLIVA - Maire

Absents au point 9 (Subvention aux associations) : Monsieur Michel OLIVA Maire - Madame PAOLINI - Monsieur HAMADI

1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire exposera que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance.

Il propose au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée et de désigner Madame Chantal BARDET secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal (CM)

| | | | | | |
|-------------|-----------|---------------|----------|------------------|----------|
| POUR | 27 | CONTRE | 0 | ABSENTION | 0 |
|-------------|-----------|---------------|----------|------------------|----------|

2 - Election du président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2017

Rapporteur Monsieur le Maire

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif,

Il est proposé au Conseil de procéder à la nomination du président de séance par un vote à main levée, à savoir Monsieur Guy LAFFONT pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2017 à savoir :

-Vote du compte administratif du budget communal - exercice 2017.

-Vote du compte administratif du budget camping - exercice 2017.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

| | | | | | |
|-------------|-----------|---------------|----------|------------------|----------|
| POUR | 27 | CONTRE | 0 | ABSENTION | 0 |
|-------------|-----------|---------------|----------|------------------|----------|

Sortie de Monsieur le Maire - Michel OLIVA

3 - Comptes Administratifs 2017 - Principal et annexe du camping - Présentation et vote

Annexes jointes à la présente note de synthèse

Rapporteur Ramini

Budget PRINCIPAL 2017 - Commune

| Libellé | fonctionnement | | investissement | | ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| résultats reportés | | 1 413 175.74 | | 580 835.72 | | 1 994 011.46 |
| opérations de l'exercice | 5 589 022.80 | 6 154 687.87 | 1 955 162.39 | 1 647 363.09 | 7 544 185.19 | 7 802 050.96 |
| totaux | 5 589 022.80 | 7 567 863.61 | 1 955 162.39 | 2 228 198.81 | 7 544 185.19 | 9 796 062.42 |
| résultat de clôture | | 1 978 840.81 | | 273 036.42 | | 2 251 877.23 |
| intégration camping | | 34 826.65 | | 127 772.09 | | 162 598.74 |
| <i>totaux</i> | | 2 013 667.46 | | 400 808.51 | | 2 414 475.97 |
| résultats définitifs | | 2 013 667.46 | | 400 808.51 | | 2 414 475.97 |

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Municipal

Sorties de Monsieur RIVIERE - Madame DUC

POUR 23 CONTRE 0 ABSENCE 0 - ABSENTS 4 (OLIVA - RIVIERE - DUC - DELMON)

Compte Administratif 2017 - annexe camping - Présentation et vote
Annexes jointes à la présente note de synthèse

| Libellé | exploitation | | investissement | | ensemble | |
|-----------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent | dépenses ou déficit | recettes ou excédent |
| résultats reportés | | 39 240.62 | | 6 454.38 | | 45 695.00 |
| opérations de l'exercice | 581 421.87 | 577 007.90 | 0.00 | 121 317.71 | | |
| totaux | 581 421.87 | 616 248.52 | | 127 772.09 | | |
| résultat de clôture | | 34 826.65 | | 127 772.09 | | 162 598.74 |
| restes à réaliser | | | | | | |
| <i>totaux cumulés</i> | | | | | | |
| résultats définitifs | | 34 826.65 | 0.00 | 127 772.09 | | 162 598.74 |

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Municipal,

POUR 23 CONTRE 0 ABSENCE 0 - ABSENTS 4 (OLIVA - RIVIERE - DUC - DELMON)

Retour de Monsieur le Maire, Michel OLIVA

4 - Approbation des comptes de gestion Principal et Annexe du Camping

Rapporteur Monsieur Ramini

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et délibéré le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTEMENT 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

5 - Affectation de résultat 2017 - Budget principal

Rapporteur Monsieur Ramini

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur le maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

| | | |
|-------------------------------|-----|--------------|
| Résultat exercice 2017 | : + | 565 665.07 |
| Résultats antérieurs cumulés | : + | 1 413 175.74 |
| Résultat cumulé au 31 12 2017 | : + | 1 978 840.81 |

Section d'investissement

| | | |
|-------------------------------|-----|--------------|
| Résultat exercice | : | - 307 799.30 |
| Résultats antérieurs cumulés | : + | 580 835.72 |
| Résultat cumulé au 31 12 2017 | : + | 273 036.42 |

Compte tenu de la dissolution du budget annexe camping municipal Le Plantauré au 31 décembre 2017, il y a lieu d'intégrer ses résultats dans le budget principal, à savoir un excédent de fonctionnement de 34 826.65 et un excédent d'investissement de 127 772.09, comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

| | | |
|-------------------------------|---|--------------|
| Résultat cumulé au 31 12 2017 | : | 2 013 667.46 |
|-------------------------------|---|--------------|

Section d'investissement

| | | |
|-------------------------------|---|------------|
| Résultat cumulé au 31 12 2017 | : | 400 808.51 |
|-------------------------------|---|------------|

Par ailleurs, les restes à réaliser s'élèvent à

| | | |
|----------------------------|---|--------------|
| Restes à réaliser dépenses | : | 1 637 590.13 |
| Restes à réaliser recettes | : | 905 796.00 |

Monsieur le maire propose de procéder à l'affectation de résultat 2017 comme suit :

| | | |
|---|---|--------------|
| Inscription au 1068 besoin de financement | : | 330 985.62 |
| Inscription au 002 excédent de fonctionnement | : | 1 682 681.84 |
| Inscription au 001 excédent d'investissement | : | 400 808.51 |

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTEMENT 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

6 - Récapitulatif des actions de formations - année 2017

Tableau annexé à la présente note.

Rapporteur Madame DUBRANA

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTEMENT 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

7- Bilan des acquisitions et cessions pour la commune

(Annexe jointe à la présente note)

Rapporteur Madame COUZINÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les acquisitions et cessions opérées dans l'année doivent donner lieu à une délibération. A cet effet, il est présenté le bilan des acquisitions et cessions réalisées durant l'exercice 2017 pour le budget principal.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENCE 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

8 - Bilan des acquisitions et cessions pour le camping municipal

Rapporteur Madame DRIEF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les acquisitions et cessions opérées dans l'année doivent donner lieu à une délibération. A cet effet, il est présenté le bilan des acquisitions et cessions réalisées durant l'exercice 2017 pour le camping municipal Le Plantaurel

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

| Modalités et date d'acquisition | Désignation du bien | Valeur d'acquisition (coût historique) | Cumul des amortissements | Durée de l'amortissement |
|---------------------------------|---------------------|--|--------------------------|--------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| TOTAL GENERAL | | | | |

ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION

| Modalités et date de sortie | Désignation du bien | Valeur d'acquisition (coût historique) | Durée de l'amort | Cumul des amort antérieurs | Valeur nette comptable au jour de la cession | Prix de cession | Plus ou moins values |
|-----------------------------|---|--|------------------|----------------------------|--|-----------------|----------------------|
| Divers | | | | | | | |
| 31/12/2017 | placine camping | 12 838,89 | | 0,00 | 12 838,89 | 0,00 | -12 838,89 |
| 31/12/2017 | 1 mobil home IRM RUBIS 3 Fact 2014119 du 16/06/2014 | 13 980,00 | 10 | 4 194,00 | 9 786,00 | 0,00 | -9 786,00 |
| 31/12/2017 | Placine camping | 3 789,04 | 10 | 758,00 | 2 652,04 | 0,00 | -2 652,04 |
| 31/12/2017 | sanitaires du camping | 46 358,74 | | 0,00 | 46 358,74 | 0,00 | -46 358,74 |
| 31/12/2017 | Mobil home IRM super mercure occasion Facture 051601 du 26 05 20 | 8 950,00 | 10 | 895,00 | 8 055,00 | 0,00 | -8 055,00 |
| 31/12/2017 | Acquisition de 3 téléviseurs LED | 298,49 | 1 | 298,49 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 31/12/2017 | EURORELAIS MINI 1 véhicule SP | 1 879,10 | 5 | 751,84 | 1 127,46 | 0,00 | -1 127,46 |
| 31/12/2017 | Mobil home IRM super Mercure&Sun Roller Fact 001307 3 du 10/07/20 | 11 400,00 | 10 | 4 560,00 | 6 840,00 | 0,00 | -6 840,00 |
| 31/12/2017 | 2 téléviseurs LED 10/12/13 Fact 201165 du 10/12/2013 | 301,00 | 1 | 301,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 31/12/2017 | Rampes mobil home 2012 | 3 622,14 | 10 | 1 086,00 | 2 174,14 | 0,00 | -2 174,14 |
| 31/12/2017 | Acquisition de 2 mobil home | 36 000,00 | 10 | 14 400,00 | 18 000,00 | 0,00 | -18 000,00 |
| 31/12/2017 | Acquisition de 6 vélos | 250,00 | 1 | 250,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 31/12/2017 | Acquisition de 5 téléviseurs | 756,65 | 5 | 756,65 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 31/12/2017 | Ordinateur Burologic Fact fa200048 du 22/06/2015 | 773,00 | 2 | 773,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 31/12/2017 | Lave et sèche linge camping | 1 160,04 | 5 | 1 160,04 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 31/12/2017 | Automatisation barrière | 6 221,00 | 15 | 2 070,73 | 4 150,27 | 0,00 | -4 150,27 |
| TOTAL GENERAL | | 148 678,08 | | | | | -111 882,64 |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2017 tel que présenté aux tableaux et conformes aux décisions antérieures prises à cet effet.

POUR 24 CONTRE 0 ABSENCE 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

Sortie de Monsieur le Maire, Michel OLIVA et Monsieur HAMADI

9 - Subventions aux associations pour l'année 2018

(Annexe jointe à la présente note)

Rapporteur Monsieur DUBOIS

Monsieur le Maire propose le tableau des subventions pour l'année 2018 et demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 21 CONTRE 0 ABSENCE 0 - ABSENTS : OLIVA - PAOLINI - HAMADI - RIVIERE - DUC - DELMON

Retour de Messieurs OLIVA et HAMADI

10 - Vote des 3 taxes

Rapporteur Madame BOREL

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter et de maintenir les taux suivants :

| | |
|---------------------|----------|
| TAXE D'HABITATION : | 16.39 % |
| FONCIER BATI : | 26.33 % |
| FONCIER NON BATI : | 129.84 % |

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

POUR 24 CONTRE 0 ABSENCE 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

11 - Vote du Budget Prévisionnel communal - 2018

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose de voter le Budget Prévisionnel de la Commune pour 2018

Annexe du budget prévisionnel communal 2018 - transmise par mail ou jointes à la présente note de synthèse

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENCE 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

12 - Avenant n° 5 - Maîtrise d'œuvre Maison Garonne

Rapporteur Monsieur GRILLOU

Vu le Code des Marchés publics,

Vu l'avenant n° 5,

Vu le rapport de présentation,

Vu le procès-verbal de la CAO, en date du 20 mars 2018

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le montant du marché d'études pour les motifs suivants :

- Février 2013 : L'enveloppe initiale affectée aux travaux s'élevait à 1 720 000.00 € HT
- En 2014 : Le projet a été modifié et a fait l'objet de trois dossiers Permis de construire successifs :
 - PC du 16 juin 2014 ;
 - PC du 08 décembre 2014 ;
 - PC du 17 décembre 2014
- Février 2015 : Remise du dossier APD pour un montant de 2 012 700 € HT
- Avril 2015 : Autorisation du Permis de construire accordé le 23 avril 2015 ;
- 2017 : Consultation des entreprises ;
- 2017/2018 : signatures des marchés de travaux
- Le nouveau montant de référence appelé « Montant des travaux » est celui notifié aux entreprises pour un montant total de 1 952 644.16 € HT

Le nouveau montant de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à :

1 952 644.16 € HT - 1 720 000.00 € HT = 232 644.16 € HT

232 644.16 x 10.6875 % = 24 863.84 € HT part revenant à la SCP BRANGER & ROMEU

24 863.84 € x 20 % TVA = 4 972.77 €

24 863.84 + 4 972.77 € = 29 836.61 € part revenant à la SCP BRANGER & ROMEU

Le présent avenant a également pour objet de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 09 avril 2019 pour le motif suivant : Equipement et aménagement des lieux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces propositions et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier

POUR 24 CONTRE 0 ABSENCE 0 ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

13 - Délibération pour opération collaborative du Pays Sud Toulousain dans le cadre du programme LEADER.

Rapporteur Madame FERRÉ

Dans le cadre du programme européen LEADER, le PETR du Pays Sud Toulousain porte en tant que chef de file une opération collaborative intitulée « appel à projets culturels dans le Pays Sud Toulousain ». Les projets doivent proposer un temps de diffusion (exposition, concert, vidéo, théâtre, danse...) et de médiation artistique (atelier, master-class...) avec l'intervention d'artistes professionnels.

La commune a proposé le projet « Livre, outil de la Liberté » au Pays Sud Toulousain qui l'a sélectionné au titre de son appel à projets.

Il est donc proposé de solliciter une aide au titre du programme LEADER pour le projet « Livre, outil de la Liberté ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|--|-------------------|----------------------------|-----------------|------------|
| Type de dépenses | montant | Subvention | Montant | taux |
| Rémunération artiste plasticien | 1 417.50 € | | | |
| Inauguration | 45.45 € | LEADER | 890.66 | 47.24 |
| Matériel pour la structure métallique | 125 € | Communauté des Communes CG | 500.00 | 26.52 |
| Ateliers éco-vannerie adultes et enfants | 200 € | Autofinancement | 494.89 | 26.24 |
| Communication | 97.60 € | | | |
| TOTAL | 1 885.55 € | TOTAL | 1 885.55 | 100 |

Monsieur le Maire propose de :

- valider le projet et son plan de financement
- autoriser le Maire à demander une aide au titre du programme LEADER dans le cadre de l'opération partenariale « Appel à projets culturels dans le Pays Sud Toulousain »
- donner mandat au Président du PETR du Pays Sud Toulousain comme chef de file administratif et financier de l'opération collaborative pour déposer le dossier et signer la demande de subvention FEADER
- de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la demande et l'obtention de la subvention FEADER

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

14 - SYNDICAT DES TRANSPORTS DES PERSONNES AGEES - répartition de l'actif et du passif

Rapporteur Madame ROUSSEAU

M. le Maire expose à l'assemblée

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016.

Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRE du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;

- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Agées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

Il est donc proposé, de faire également application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Monsieur le Maire propose donc :

- de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€
- d'autoriser M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

15 - OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTES

Rapporteur Monsieur HAMADI

Vu l'avis du CT en date du 27.03.2018

Monsieur le Maire précise que suite à l'avancement de grade pour l'année 2018, il convient de procéder à la création de poste à temps complet :

- 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;
- 2 Adjoints Administratif Principal de 1^{ère} classe ;
- 2 Agent Spécialisé Principal 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles ;
- 2 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe ;

Monsieur le Maire précise que suite à l'avancement de grade pour l'année 2018, il convient de procéder à la fermeture de poste à temps complet :

- 1 Adjoint Administratif ;
- 2 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ;
- 2 Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles ;
- 2 Adjoint Technique.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

16 - PLAN DE FORMATION

Rapporteur Monsieur HAMADI

Vu l'avis du CT en date du 27.03.2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan communal de formation 2019-2021 qui traduit en 9 axes les différentes formations :

- Formation d'intégration ;
- Formation de professionnalisation qui comprend :
 - o La formation au 1^{er} emploi ;
 - o La formation tout au long de la vie ;
 - o La formation suite à une affectation sur un poste à responsabilité ;

- Formation de perfectionnement ;
- Préparation aux examens et concours ;
- Formation personnelle ;
- Congé de formation professionnelle ;
- Validation des Acquis par l'Expérience ;
- Bilan de compétences ;
- Maîtrise de la langue française

Monsieur le Maire propose d'accepter le plan communal de formation 2019-2021 et de l'autoriser à signer les conventions individuelles de formation avec les agents et les organismes ainsi que tout acte afférent à ce dossier

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

17 - AUTORISATION DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur Monsieur HRITANE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer et à déposer auprès des partenaires financiers (Europe, Etat, Région, Département, CAF, ADEME, Adour-Garonne, SMEAG, Pays du Sud Toulousain...), des dossiers de demandes de subventions pour les projets susceptibles d'être éligibles aux régimes d'attribution de ces partenaires.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

18 - Modification de l'allocation de compensation pour les Zones d'activités et le Tourisme

Rapporteur Monsieur le Maire

Considérant l'approbation par la CLECT réunie le 1^{er} mars 2018, de la modification de l'évaluation du transfert des compétences Tourisme et Zones d'Activités transférées au 1^{er} janvier 2017;

Considérant la délibération n° D-2018-35-7-10 en date du 6 mars 2018, approuvant la modification en révision libre du montant de l'attribution de compensation pour la commune de CAZERES, par le conseil communautaire Cœur de Garonne ;

Monsieur le Maire propose d'approuver l'attribution de compensation 2018, de la façon suivante :

| COMMUNE | AC définitive 2017 | Nouvelle évaluation des charges | | Nouvelle AC |
|-----------------|--------------------|---------------------------------|-------------------|-------------|
| | | Office de Tourisme | Zones d'Activités | |
| CAZERES/GARONNE | 908 155 € | 17 869 € | 8 145 € | 882 141 € |

Et de l'autoriser à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

19 - Stadium Municipal - Implantation d'une antenne relais de connexion Internet - Convention d'occupation du domaine public avec ALTSYSNET.COM

Rapporteur Monsieur COMBES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que pour répondre aux obligations de couverture de la population fixées par l'Autorité de régulation des Communications Electroniques et des Postes, notamment 90 % de couverture de la population en janvier 2018, la société ALTSYSNET.COM sise 8, place de l'Hôtel de Ville à CAZERES/GARONNE souhaite installer un relais de connexion Internet sis 4 rue des Capucins (stade), afin de développer et d'exploiter leur réseau radio Internet.

Le projet prévoit l'installation d'une antenne et faisceaux hertziens y compris leurs coffrets, leurs systèmes de réglages et de fixation sur un pylône d'éclairage existant, le boîtier électrique sera positionné au niveau de l'adduction.

L'implantation de cette antenne relais nécessite la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public (annexe ci-jointe).

Considérant à la fois :

Les services complémentaires que permettra la réalisation de cette installation

Le montant de la redevance annuelle dont la société ALTSYSNET.COM sera redevable est fixé à 100 €.

La possibilité ouverte par le décret n°2013-1162 du 14 décembre 2013 et son arrêté d'application du même jour de solliciter de l'Agence Nationale des Fréquences la réalisation gratuite de mesures d'exposition aux radiofréquences

Je vous propose de :

- *donner votre accord de principe quant à l'implantation d'une antenne relais de connexion Internet au Stadium, sis 4 rue des Capucins ;*
- *d'approuver le principe et les termes de la convention d'occupation du domaine public dont le projet est joint ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à son exécution ;*
- *préciser que la Commune s'engage à utiliser le dispositif prévu par le décret n°2013-1162 du 14 décembre 2013 préalablement et postérieurement à l'installation de l'antenne.*

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

20 - Attribution du marché public concernant les travaux d'urbanisation RD 36 e - 2^{ème} tranche

Rapporteur Monsieur DEFIS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

Suite aux réunions du Comité MAPA du 20.03.2018 (ouverture des plis) et du 23.03.2018 (analyse des offres), il y a lieu d'attribuer le marché de travaux d'urbanisation de la RD 36^e - 2^{ème} tranche à l'entreprise NAUDIN & Fils - sis ZI de Bel Air - 31220 CAZERES/GARONNE pour un montant de 261 321.50 € HT, soit 313 585.80 € TTC.

Et de l'autoriser à signer le marché et tous les actes afférents à ce dossier

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

21 - Rajout d'un point à l'ordre du jour pour désignations délégués auprès du Syndicat Mixte de la Haute-Garonne Environnement

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

Désignation de deux délégués auprès du Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON

22 - Désignations délégués auprès du Syndicat de la Haute-Garonne Environnement

Rapporteur Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Commune de CAZERES/GARONNE adhère le Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement (HGE) précédemment appelé le Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SMEPE).

A ce jour le HGE réunit 265 communes du département, des associations de protection de l'environnement et divers organisme et institutions compétents dans le domaine de l'environnement et de l'éducation.

La commune souhaite continuer ce partenariat et demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués (un titulaire, un suppléant) pour représenter la commune de CAZERES/GARONNE.

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'adhésion et de désigner :

- *Monsieur Jean-François COMBES, en tant que titulaire ;*
- *Madame Michèle PAOLINI, en tant que suppléant.*

POUR 24 CONTRE 0 ABSENTION 0 - ABSENTS : RIVIERE - DUC - DELMON
Fin de séance à 21 heures 05 minutes